L'ACDI

Il nous apparaît opportun, monsieur le président, de soulever le débat ici même à la Chambre, plutôt qu'au comité permanent des affaires extérieures lors de la comparution annuelle du président de l'ACDI, puisque notre solidarité avec le Tiers-Monde et notre façon d'en répondre appellent des objectifs politiques dont la responsabilité incombe au gouvernement et au Parlement dans son ensemble, et non pas au seul président de l'ACDI, ou encore à un seul et vague comité interministériel.

L'endroit et le moment sont d'autant mieux choisis pour présenter notre motion que nous sommes au lendemain du dépôt du budget des dépenses pour l'année financière devant se terminer le 31 mars 1976, et où le seul poste de l'ACDI prévoit des dépenses de l'ordre de \$734,311,000, soit quelque 145 millions de plus que les prévisions pour l'exercise financier 1974-1975.

• (1530)

[Traduction]

En présentant pour le compte de mon chef et de mon parti la motion qui doit être étudiée aujourd'hui, j'aimerais que vous compreniez bien, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les membres de la Chambre, le but et les objectifs de notre démarche.

A une époque où reste en question l'équilibre international de la gestion et de la distribution des ressources mondiales, à une époque où la famine, avec les désordres politiques et sociaux qu'elle entraîne, continue de se dresser à l'horizon international, les pays qui ne connaissent pas constamment la faim ont le devoir simple et direct d'aider les autres. A une époque où l'émergence du tiers monde n'est plus une vaine prévision mais une réalité politique et administrative, le monde industrialisé se doit, pour des raisons de sécurité propre et de solidarité internationale, de fournir aux pays en voie de développement une aide utile et bien étudiée, en même temps que l'assistance qui leur permettra de se développer.

C'est dans cet esprit que nous cherchons un meilleur contrôle de l'ACDI et de son activité. Cette réalité politique urgente exige, de la part d'un comité de la Chambre et de la Chambre elle-même, un contrôle plus étroit. Car c'est ce cadre politique lui-même que le ministre et le gouvernement semblent jusqu'ici écarter, ou du moins ne pas vouloir considérer. Ceux d'en face recourent une fois de plus à l'arbitraire qui semble caractériser l'attitude si souvent prise par le premier ministre lorsqu'il s'agit de discuter de politique publique. En deux mots, l'argument est le suivant: «Si vous nous interrogez sur l'application de notre programme, vous êtes contre le programme; si vous n'êtes pas contre le programme, ne posez pas de questions».

Ce genre de sophisme ne vous convainc peut-être pas, monsieur l'Orateur, pas plus que ceux d'entre nous qui cherchent à examiner l'activité de cette agence. Peut-être avons-nous tort de vouloir simplement poser des questions. Peut-être avons-nous tort de chercher à savoir pourquoi l'aide à l'étranger est devenue un fief personnel, pourquoi ce fief semble en révolte—ce qu'illustre le mieux le rapport de Price Waterhouse sur le taux de renouvellement du personnel, rapport encore aujourd'hui tout à fait secret—et pourquoi le gouvernement a mis ce petit empire à l'abri de tout regard. Peut-être avons-nous tort de demander qu'un comité spécial discute franchement et à fond l'activité de cette agence, sans les restrictions qui s'appliquent normalement à l'étude des prévisions de dépenses. Peut-être avons-nous tort de penser que le gouvernement pourrait traiter le comité avec plus de respect qu'il ne traite la Chambre.

Peut-être avons-nous tort de nous demander pourquoi aucun représentant officiel du gouvernement, aucun ministre, ne s'est empressé de défendre vigoureusement l'agence face aux allégations assez graves lancées par un journal d'Ottawa quant à sa gestion et à sa régie interne. Le gouvernement prépare-t-il une défence en ce moment? A-t-il une défense? L'entendrons-nous aujourd'hui? Le ministre parlera-t-il ou confiera-t-il cette tâche à quel-qu'un d'autre? L'aide à l'étranger compte-t-elle suffisamment aux yeux du gouvernement pour qu'il défende sa principale agence d'aide à l'étranger?

Voilà les questions que nous posons, non pas par antagonisme pour l'agence, mais parce que nous voulons nous assurer que nos programmes d'aide à l'étranger sont bien appliqués, bien administrés, et aident le mieux possible les pays bénéficiaires. Car tout échec de l'ACDI à cet égard prouve que le gouvernement est incapable de comprendre à quel point l'aide à l'étranger peut devenir une question litigieuse à une époque où, à cause du gouvernement, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de nos ressources et de nos moyens économiques.

Si la Chambre se préoccupe davantage aujourd'hui des sommes consacrées à l'aide à l'étranger, si nous réclamons plus de réponses et plus d'information, c'est que, en hommes politiques, nous savons combien il est difficile de justifier cette aide aux yeux des hommes et des femmes qui paient les impôts et qui ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts. Je ne dis pas que nous n'avons pas le devoir de lutter pour maintenir l'aide à l'étranger et pour respecter les engagements de notre pays. Au contraire, il faut poursuivre la lutte.

Je dis au gouvernement toutefois que, dans l'ensemble, son attitude envers l'Agence et ses agissements, son opposition à une mise au point et à un examen de la situation, sont loin d'aider la cause de l'aide extérieure. A bien des égards, elles l'affaiblissent au point qu'on serait en droit de demander si le gouvernement ne cherche pas un prétexte pour se dérober à ses engagements qui ne sont déjà pas tellement remarquables dans ce domaine. L'attitude du gouvernement envers l'Agence, sa suffisance, son apathie, est caractéristique de sa façon d'agir dans d'autres domaines.

Le premier ministre m'a ému quant il a parlé de la désintégration et des malaises de la société lors d'un dîner visant à recueillir des fonds pour le parti à Montréal. Sans être aussi profondément touché que ceux qui ont payé pour entendre le Sermon sur la montagne, je dois dire que j'ai été frappé par cette inquiétude toute récente devant les malaises sociaux, malaises que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a exposés avant les dernières élections et auxquels il a proposé des solutions préventives. Alors, parler des difficultés futures, inciter à l'action, était manquer de confiance envers le peuple canadien. Le pays était fort—et Lalonde est prodigue—l'économie était vigoureuse, nous avions toutes les chances de notre côté et nous n'avions qu'à faire taire les prophètes de malheur.

• (1540)

Voilà maintenant que le gouvernement actuel se soucie de l'agitation sociale. Les promesses électorales que le gouvernement ne peut se permettre de tenir sont maintenant reléguées aux calendes grecques puisque les votes ont été comptés, et l'électorat peut maintenant aller paître encore quatre ans dans le champ des promesses et prédictions libérales.